





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2020-435**

Séance publique du

16 décembre 2020

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Adjoint au Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20201216- lmc1183059-DE-1-1
Date de signature : 18/12/20
Date de réception : vendredi 18 décembre 2020
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

OBJET : ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE : CONFIRMATION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Le 16 décembre 2020 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre De La Verrière, 10 Rue des allumettes, 13 100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 10/12/20, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Madame Kayané BIANCO à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Madame Maryse JOISSAINS MASINI à Monsieur Francis TAULAN, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Alain PARRA à Madame Béatrice BENDELE, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Sophie JOISSAINS.

Excusés sans pouvoir :

Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Brigitte DEVESA donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S QUALITE DE VIE
Direction des Activités Periscolaires

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 DÉCEMBRE 2020

RAPPORTEUR : Madame Brigitte DEVESA
CO-RAPPORTEUR(S) : Madame Sophie JOISSAINS

Politique Publique : 14-ENSEIGNEMENT ET SOUTIEN A L'ÉDUCATION DES ENFANTS SCOLARISES

OBJET : ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE : CONFIRMATION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La Ville d'Aix-en-Provence a déjà délibéré (DL.2019-673) pour adopter les conventions d'objectifs avec les Centres Sociaux et les financements relatifs à l'exercice 2020. Les conventions d'objectifs qui ont été adoptées indiquent des financements concernant l'accompagnement scolaire.

Il est nécessaire de compléter cette délibération pour des raisons administratives.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **CONFIRMER** les montants indiqués dans les conventions adoptées et détaillés dans le tableau ci-après,
- **DIRE** que la dépense globale d'un montant de 40 400 € (quarante mille quatre cents euros) sera imputée sur la ligne budgétaire n° **20-6574-922 (5378)** qui présente les disponibilités suffisantes.

N° tiers	ASSOCIATION	Attribution Education 2019	ATTRIBUTIONS 2020	
9202	CS LA PROVENCE	2 200	2 200	convention globale des centres sociaux CM 19 Décembre 2019 DL 2019 673
100575	CS LOU CASTEU (château de l'Horloge)	2 200	2 200	
9204	CS LA GRANDE BASTIDE	2 200	2 200	
21857	CS ADIS	2 200	2 200	
9205	CS JP COSTE	2 200	2 200	
64849	CS AIX NORD	25 000	25 000	
9203	CS DAVIN	2 200	2 200	
9220	A CAMUS	2 200	2 200	
	TOTAL		40 400	

DL.2020-435 - ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE : CONFIRMATION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 46
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

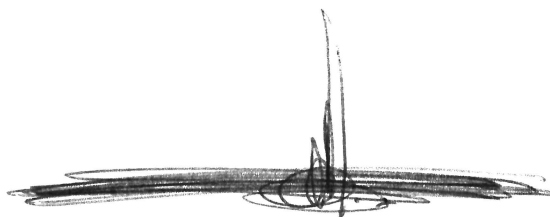
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»